

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur Hervé MORIN
Président de la Région Normandie
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 Caen cedex 1

Le Havre, le 23 mars 2018.

Objet : Filière de l'éolienne en mer

Monsieur le Président,

Comme vous le savez notre pays a décidé, dans le cadre de la nécessaire transition énergétique, d'investir le secteur de l'éolien en mer et ainsi de rattraper son retard dans ce domaine. La construction de six parcs a d'ores et déjà été attribuée par appels d'offre et un septième fait actuellement l'objet d'un nouvel appel d'offre.

Pour porter cette nouvelle filière, nos gouvernements ont fait le choix de la confier à deux groupements d'entreprises dans lesquels figuraient Alstom et EDF pour trois parcs, Areva et GDF Suez (devenu ENGIE) pour deux parcs, et Areva et Iberdrola pour le sixième parc.

Depuis, Alstom a été racheté par l'américain General Electric et Areva a cédé ses parts à l'européen Siemens Gamesa.

Ces mouvements de capitaux, couplés à de nombreuses procédures engagées à l'encontre des différents projets de parcs éoliens ont entraîné un retard préjudiciable dans leur réalisation. De plus, la volonté affichée par le gouvernement de renégocier les tarifs d'achat de l'électricité garantis aux lauréats des appels d'offre pourrait entraîner de lourdes conséquences sur ces projets et notamment sur les engagements pris en termes de création d'unités de production et d'emplois en France.

Toutes ces vicissitudes et tergiversations ne doivent pas selon moi, et je suis convaincu que vous me rejoignez sur ce point, compromettre l'installation et le développement de cette filière dont la Normandie a été positionnée comme terre d'accueil.

Elle constitue une chance pour notre région et les deux sites d'implantation retenus, à Cherbourg pour les trois projets de parcs portés par General Electric et au Havre pour ceux de Siemens Gamesa.

A la condition toutefois que de nouvelles difficultés ne viennent pas s'ajouter à la liste déjà trop longue des aléas vécus par ces projets.

Or, d'après mes informations, la Région Normandie serait réticente à accorder au projet développé au Havre, les mêmes conditions consenties à celui de Cherbourg, notamment pour le portage de la construction des usines par une société d'économie mixte qui procéderait à leur location aux lauréats des marchés dévolus.

Ces mêmes informations font état d'une volonté de la Région de favoriser la concentration sur Cherbourg de la construction des pales d'éoliennes, y compris celle prévue pour les trois parcs que devra livrer Siemens Gamesa, considérant le caractère régional du port de Cherbourg.

Sauf que le projet de Siemens Gamesa, contrairement à celui développé par General Electric repose sur un modèle économique intégré exigeant la construction sur le port du Havre de l'ensemble des composants essentiels de ses futures éoliennes : usine de fabrication de pales, usine d'assemblage des nacelles incluant une capacité de production pour les génératrices, ainsi qu'une zone logistique et un hub d'installation.

Le port du Havre offrant par ailleurs les caractéristiques nécessaires, notamment en termes d'espaces, pour permettre la construction intégrale des pales.

De même le potentiel industriel présent et constitué sur la zone industrielle et portuaire du Havre autour de ce projet constitue un atout incontournable sur lequel s'appuient les promoteurs de ce projet.

Dans ces conditions, le « détricotage » du plan industriel intégré de Siemens Gamesa au Havre viendrait sans nul doute nuire à la bonne réalisation de ce projet et par conséquent aux 200 millions d'euros d'investissements envisagés sur Le Havre et aux 750 emplois directs et 1.500 emplois indirects attendus sur le bassin havrais à travers ce projet.

Le bon respect des règles de concurrence et d'équité conduit à demander l'application des mêmes conditions d'implantation pour le projet de Siemens Gamesa au Havre que celles offertes à l'américain General Electric sur Cherbourg.

Je ne veux pas douter que la Région aura à cœur de les consentir et ainsi de garantir une équité territoriale afin que ses deux pôles maritimes, portuaires et industriels puissent bénéficier des retombées et du dynamisme attendu par l'implantation de cette filière des énergies marines renouvelables.

C'est ce que je comprends à travers votre communiqué du 20 février faisant suite à la décision prise par l'Agence Française de la Biodiversité d'accompagner le projet de développement industriel porté par Siemens Gamesa.

Cela demande cependant une confirmation par les actes, je me permets donc par la présente de vous questionner sur vos intentions de soutien concernant ce projet industriel au Havre.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81